

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20.

PAR RICHARD FÈRE ET FILS,

Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	12. au-dessus	51 deg.	27 pou. 7 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
5 h.	0 h.	6 h.	Premier quart.		8
20 n.	m. 27	42 n.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52. au 2<sup>m</sup>.  
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1<sup>er</sup>, et chez Desbrières aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 20 avril 1839.

Si la nomination de M. Passy à la présidence a été un sujet de triomphe pour la cour, le scrutin du lendemain doit avoir quelque peu diminué sa joie, et altéré le bonheur de sa victoire. Sur les quatre vice-présidents, M. Cunin-Gridaine seul lui appartient ; les trois autres ont fait partie de la coalition, et M. Etienne fut l'un des rédacteurs de l'adresse dont la discussion amena la dissolution de la chambre.

Par une étrange bizarrerie qui sera un assez grand enseignement, le nombre de voix obtenues par M. Cunin-Gridaine est précisément ce nombre de 221 avec lequel l'ancien ministère n'a pas pu marcher, et qu'il a essayé de renforcer en demandant au pays de nouvelles élections.

Ainsi quatre mois ont été perdus en scandaleuses manœuvres, en luttés corrompues et décourageantes, pour se retrouver à peu près dans la même situation. Tout ce que la cour aura obtenu, ce sera la défection d'un homme. Le triomphe de la camarilla se borne à avoir mis la chambre dans l'impossibilité de rien faire, partagée qu'elle est en deux fractions à peu près égales. Sa victoire n'aura d'autre résultat que de prolonger les tiraillements, d'épuiser des forces dans une lutte impuissante à rien produire.

Peut-être est-ce là ce qu'elle désire ; elle dirigera la politique à son gré en présence du parlement divisé, et comme cette division même, amenant une impuissance complète, le forcera à se séparer bientôt, la cour restera maîtresse de la situation.

Alors ce ne sera plus avec le parlement que la cour aura de lutte à soutenir, ce sera avec la presse, beaucoup moins timide, sinon moins divisée ; ce sera avec l'opinion publique. Celle-ci demandera compte de toutes les grandes questions qui intéressent le pays, laissées sans solution ; de ses vœux méconnus, de ses volontés dédaignées. Combien de temps se résignera-t-on à marcher en opposition flagrante avec l'opinion publique ? pendant combien de temps pourra-t-on le faire ?

Posons les partis face à face, et résumons. Le parti de la cour, pour ne rien céder de sa puissance, a jeté le pays dans l'agitation, suspendu toute décision dans des affaires d'une haute gravité ; il a travaillé, répété la matière électorale, brouillé entre eux les hommes encore tout meurtris de la lutte, joué ses adversaires dans une partie où il a laissé lui-même toute considération ; mais comme en définitive il n'a obtenu que la nomination d'un homme qui était naguère encore un de ses plus ardents adversaires, on peut dire avec raison que tout son triomphe se résume en un mot : corruption.

Passons à la doctrine. Hésitante, incertaine, mais toujours ambitieuse, elle s'est jetée à droite et à gauche, un jour entraînée par la passion, le lendemain par la rancune. Ces hommes de savoir qui ont la prétention de juger l'avenir d'après les enseignements du passé et par l'observation des faits qui composent le présent, ces hommes semblent n'avoir rien prévu, rien deviné, et abandonnant leur politique qui consiste à ne rien donner au hasard, ils se sont livrés précisément aux hasards d'une lutte, en s'offrant pour auxiliaires au parti qui ne peut manquer de succomber.

Ne serait-ce point que leur ambition n'ayant pas été satisfaite par la coalition triomphante, ils ont jugé qu'il leur était plus avantageux de décider la victoire en passant dans un camp à qui ils feraient payer ce secours inespéré ? Ceci est d'autant plus vrai que la défection des doctrinaires ne date pas du dernier jour. Du moment où ils s-

sont vus évincés du ministère Thiers, du moment où ils ont compris qu'ils ne partageraient pas les dépouilles des vaincus, ils ont, sans bruit, déserté leur drapeau, ils ont traité en secret avec l'ennemi, et, comme des traîtres, attendu le jour de la bataille pour dévoiler leur fidélité déjà douteuse.

La gauche n'a pas mieux compris le rôle qu'elle avait à remplir. Au lieu de rester pure, inflexible, de renoncer au présent, dans l'espérance, disons mieux, avec la certitude de diriger l'avenir, elle s'est jetée dans une coalition où elle ne pouvait qu'être dupe, par cela même qu'elle n'y apportait pas une assez grande puissance numérique ; parce que surtout elle y devait conserver des principes qui ne sauraient être jamais adoptés par ceux à qui elle s'unissait. Elle a fait alliance avec des hommes qui la veulent détruire, parce qu'ils la redoutent, et parce que, sortis de ses rangs par ambition personnelle, ils n'y peuvent plus rentrer. Faible dans la vérification des pouvoirs, elle s'est perdue dans un dédale de chiffres, dans des combats de coups d'épingle, sans oser entrer dans le fond de la question. Elle a ménagé des hommes dont elle espérait une sorte d'appui ; elle a oublié qu'il ne pouvait rien y avoir de commun entre elle et eux.

Aujourd'hui rien n'est donc décidé ; le ministère Thiers n'est pas possible, le ministère Soult ne pourra pas marcher, si par marcher on entend aborder franchement les questions intérieures et extérieures qu'il importe aux intérêts comme à la dignité de la France de voir promptement résoudre. Ce que vient de constituer le triomphe du parti de la cour ce n'est pas un gouvernement, c'est la durée d'une intrigue.

Décidément les doctrinaires sont passés à l'ennemi. Ils ne pardonnent pas à M. Thiers de les avoir comptés au moment du partage des portefeuilles, et d'avoir fait lui-même leur part. De dépit, ils ont abandonné le principe au nom duquel ils avaient combattu, au nom duquel ils avaient été réélus, principe qui n'a pas encore triomphé, et ils ont donné la main à ceux-là même qu'ils vilipendaient la veille. Cette situation des doctrinaires est une des plus honteuses où nous ayons vu un parti depuis 1815.

Honteuse, parce que M. Guizot a été, de tous les adversaires du parti de la cour, le plus fougueux et le plus emporté, et que la gauche elle-même, par l'organe de M. Barrot, a dû, dans la discussion de la dernière adresse, modérer ce zèle compromettant, en rendant aux débats la gravité solennelle qu'ils avaient perdue.

Honteuse, parce qu'après la dissolution de la chambre le parti doctrinaire fut celui de la coalition qui profita le plus de l'engagement qui fut pris de préférer à tout candidat un membre de la coalition. Si cette promesse réciproque n'avait pas été faite, combien de membres de la doctrine seraient restés sur le carreau, et plusieurs au profit d'une nuance plus prononcée et plus franche ! Quand les autres fractions de la coalition soutenaient les doctrinaires envers et contre tous, c'est qu'ils croyaient que l'alliance durerait jusqu'à la conquête du principe parlementaire. La doctrine a donc volé des voix, et plus encore, des élections à la coalition.

Honteuse enfin, parce qu'il est affligeant de voir vingt ou vingt-cinq hommes, dont plusieurs sont éminents, se traîner à la remorque d'un ambitieux désappointé et se faire ses très-humbles valets. MM. Duvergier de Hauranne, Jaubert et Piscatory, par exemple, se condamnent-ils à n'être que la silhouette de M. Guizot, l'homme qui a si déplorablement soudé son passé à son présent en votant l'admission à la chambre de l'ami de M. Cleemann ?

grand livre ouvert à nos méditations, préface de notre avenir ! Que d'érudition il doit avoir acquise !

Quand on lit ces pages d'histoire, étonnantes par leur originalité, leur laconisme, leur profondeur et leurs saillies, il nous semble que l'auteur a vécu parmi les Romains ; on dirait qu'il s'est fait leur commensal, qu'il a assisté à leurs réunions, porté la toge avec eux, mangé à leur table, entendu leurs causeries, et qu'il les a jugés d'après ces causeries, comme nous-mêmes nous jugeons ainsi nos semblables.

D'abord il commence par nous retracer la vie matérielle, les faits de ces Césars, maîtres orgueilleux d'un peuple orgueilleux et contempteur des rois. Quel titre d'élevation et de grandeur pour ces Césars ! dominer ceux qui dominent le monde ! Aussi, dans le vertige de leur puissance, ils semblèrent souvent vouloir braver les divinités. N'ayant aucun frein, moralement et physiquement, ils donnèrent les plus grands exemples de la folie humaine. On dirait que Dieu, pour punir les Romains si pleins de leur gloire, leur avait imposé les êtres les plus ridicules et les plus ignobles de la terre ! Cruels, avarés, railleurs, débauchés, la plupart ne se crurent dignes que d'un temple. C'est le siècle de Néron que nous avons sous les yeux, de Néron, le plus fantastiquement cruel de tous les Césars. Plus de religion, plus de vertus dans ce temps-là ; bassesses et fourberies partout ; spleen dans toutes les âmes, mais spleen causé plus par le besoin insatiable des plaisirs que par les douleurs du cœur ; décadence de tout l'être moral ; superstition profonde et ridicule chez les uns, impiété incroyable chez les autres ; époque des divinateurs de l'Inde et des astrologues de Chaldée ; raffinement de luxe jusque dans les esclaves, composés de philosophes, de bouffons, de rhéteurs, de gens de tout art ; brouhaha de toutes les sectes religieuses qui s'étaient donné rendez-vous à Rome pour être vaincues toutes à la fois par la croix du Christ. Le

Ce que nous attendons avec impatience, ce sont les explications de M. Guizot et de ses amis à la tribune ; elles seront aussi curieuses que celles de M. Passy. M. Guizot nous dira pourquoi il a lancé ses foudres pendant quinze jours du haut de la tribune. C'était apparemment pour écrire le nom de M. Duchâtel à la place de celui de M. Lacave sur le banc des ministres. MM. Jaubert et Duvergier nous expliqueront aussi les motifs de leur injuste colère à l'égard des membres du comité Locquet, dont les manœuvres électorales devaient provoquer une enquête, et qui sont sans doute aujourd'hui d'honnêtes gens qui ont été calomniés.

Les deux facteurs de la commune de Vaise réclament contre la note que nous avons insérée dans notre numéro du 18 avril. Il paraît que le retard qu'éprouvent quelques habitants pour la remise de leurs lettres et dépêches, provient de l'éloignement de leurs domiciles, et que la distribution des lettres de la commune se fait en même temps que celle de Lyon.

Nous devons croire que l'administration des postes met dans son service tout l'exactitude et tout le soin possibles ; mais ne pourrait-on pas obvier à certains inconvénients en augmentant dans une proportion raisonnable le nombre de ses employés ?

Mardi dernier M. Louis-Adrien Bacquillon-Willem, jeune lieutenant d'artillerie, s'est suicidé dans son appartement, rue de Sarron. On attribue cet acte de désespoir à un amour malheureux.

Paris, 18 avril 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Par ordonnance royale insérée au *Moniteur* de ce jour, les collèges électoraux suivants ont été convoqués afin d'élire chacun un député :

- 1<sup>o</sup> Le 6<sup>e</sup> collège électoral de la Charente-Inférieure, pour le 10 mai prochain, à Rochefort ;
- 2<sup>o</sup> Le 2<sup>e</sup> collège électoral de la Moselle, pour le 11 mai, à Metz ;
- 3<sup>o</sup> Le 3<sup>e</sup> collège électoral du Calvados, pour le 10 mai, à Bayeux ;
- 4<sup>o</sup> Le 1<sup>er</sup> collège électoral du Loiret, pour le 11 mai, à Pithiviers.

Les deux premiers en remplacement de MM. Tupinier et Parant, nommés ministres ; les deux autres en remplacement de MM. Deshameaux et de Loynes, dont les élections ont été annulées par la chambre.

On remarquera que le collège de Bourgenef n'est pas convoqué. Voudrait-on donner à M. de Girardin le temps d'obtenir ses lettres de grande naturalisation, et lui ménagerait-on ainsi une nouvelle candidature auprès des électeurs abusés de Bourgenef ?

— Après trois semaines d'intrigues, MM. Soult et Passy n'ont pu détacher du centre gauche plus de huit ou dix voix. Dans toutes les fractions de la gauche, on compte 195 membres ; 5 n'ont pu prendre part au scrutin de la présidence. A ces 5 voix ajoutez 8 défectionnaires et vous avez les 13 voix qui ont manqué à M. Barrot. Les votes de 11 légitimistes ont compensé cette perte moins 2 voix. C'est ainsi que M. Barrot est arrivé au chiffre de 193 suffrages.

— Le *Courrier français*, dans un article où il flétrit la défection des doctrinaires et des membres du centre gauche qui ont voté pour M. Passy, s'exprime ainsi :

« Parlez franchement, messeigneurs. L'infamie est consommée à présent ; ne pouvez-vous mettre de côté un reste de respect humain ? En six mois de temps, vous avez été deux fois transfuges ; vous avez déserté les *conservateurs* pour vous joindre aux partisans de la prérogative parlementaire, et maintenant vous désertez le parti parlementaire pour vous rattacher aux centres vaincus sans vous. Sachez

monde est épicurien, on se rue dans les banquets, on trempe les pieds dans le sang des gladiateurs, on tourbillonne dans le désordre, on cherche à se rassasier de tout, comme si on avait hâte de finir, comme si on avait alors le pressentiment de la venue du christianisme, lumière divine qui devait dissiper ce chaos infect d'immoralité. Ecoutez plutôt M. de Champagny :

« Aussi les souffrances du monde multipliaient-elles chaque jour. Ainsi ai-je effleuré, sans l'entamer, ce fait immense, l'égoïsme antique avec son cortège, l'esprit d'extermination, l'infatigable et l'esclavage, les immolations légales et les prostitutions religieuses, les expositions d'enfants, les malheurs des captifs, les combats de gladiateurs, les guerres à outrance et les homicides de peuple à peuple. Et plus loin : « La peinture de ces mœurs est partout. La facilité du meurtre, l'infamie de la débauche sont choses que j'ai dites, que je dirai encore, que je rencontre à chaque pas. »

Tableau terrible mais vrai d'une dissociation générale. Il faut être bien assuré de tous ces faits pour les raconter ainsi, avec tant d'indignation, et attirer sur ces siècles de désordre la pitié ou le mépris de nos générations. Mais je vous dis que M. de Champagny a écrit sur la table d'un Romain, sur son triclinium. Lisez les *Césars* pour vous en convaincre.

Le suicide, comme on le pense bien, devait accompagner toutes ces horreurs. Il y avait de quoi être las de la vie : avoir si peu de croyances au cœur, avec des désirs ardents qui s'échouaient dans les plaisirs sans nombre, et donnaient la mort au corps, le désespoir à l'âme ! On se tuait aussi par peur de la mort, avec un sang-froid vraiment extraordinaire : on glorifiait, on enviait ceux qui *faisaient fraude* de leurs caps aux tyrans ; on criait *bravo*, comme au Cirque devant un gladiateur qui tombait avec grâce.

Après nous avoir ainsi raconté la vie matérielle de ce siècle,

LES CÉSARS.

NÉRON,

PAR M. DE CHAMPAGNY.

Il existe de ces morceaux de littérature, d'histoire et de philologie auxquels les lecteurs ne font quelquefois pas assez attention. On les lit, comme des romans du jour, en y cherchant des émotions de plaisirs passagers. Peu d'esprits reviennent sur eux-mêmes pour en mesurer la profondeur, en calculer l'importance et en retirer quelque rapprochement. Si tout ouvrage ou il paraît, si les romans nous donnent la peinture de nos mœurs, l'histoire, tout en fouillant dans la cendre des peuples, non-seulement nous retrace les mœurs de nos prédécesseurs, mais encore nous présente des images que nous pouvons considérer comme les nôtres, et nous offre des moyens d'amélioration, en nous empêchant de retomber dans les vices du passé ; c'est parmi ce dernier genre d'étude qu'il faut classer les *Césars*, par M. de Champagny.

Quitter volontairement le présent pour se jeter dans le passé, et s'y faire comme une vie ordinaire ; oublier les vivants qui s'agitent autour de nous pour ressusciter des morts, et leur demander compte de leurs actions, de leur génie ; les appeler devant le tribunal du progrès, en leur lançant le blâme, s'ils ont reculé devant les lumières de leurs siècles pour se jeter dans le précipice de la vie animale, ou les élever à nos yeux sur une grande œuvre qui n'a pas effrayé M. de Champagny. Que d'auteurs inconnus, que de chroniqueurs il lui a fallu consulter et traduire, pour rétablir tout un siècle jusqu'à ses plus petits détails, ses plus légères nuances, et nous le donner comme un

done vous faire honneur de votre défection ; ne soyez pas honteux comme des écoliers que l'on surprend en maraude. Relevez ostensiblement la bannière du 6 septembre, de la corruption et de l'intimidation. Dites aux 221, pour rentrer en grâce auprès d'eux, que vous avez peut-être été trop loin dans le mouvement, comme vous vous accusiez auprès de nous, pour recouvrer un peu de popularité, d'avoir été trop loin dans la résistance. Vous avez passé à l'ennemi ; n'ayez pas l'air de décliner les hostilités. Surtout ne faites pas, sous le masque, une guerre de buissons, et, puisque nous devons nous combattre, mettez-vous loyalement en ligne devant nous. »

La même feuille, dans un autre article, apprécie de la manière suivante le résultat des scrutins de ces deux derniers jours :

« En résultat, la chambre est coupée en deux. La situation est la même qu'avant l'adresse : on a fait un détour pour revenir au point de départ. Voilà le fruit des manœuvres de la cour ; quand ce pouvoir funeste ne domine pas, il veut du moins empêcher. Il est satisfait de voir le pays partager son impuissance ; il cherche à nous rendre, comme lui, sceptiques, égoïstes et corrompus. C'est le génie du mal, c'est Méphistophélès qui inspire cet absurde et méprisable système. »

P. S. — Le scrutin s'est ouvert aujourd'hui pour la nomination d'un quatrième vice-président. L'avantage du premier scrutin est resté à M. Etienne.

Cet avantage eût été décisif si quatre voix ne se fussent perdues sur MM. Ganneron et Dufaure, et si MM. Arago, Saubat, Joly, Chaix-d'Est-Ange, Isambert, d'Hérambault et Martin (de Strasbourg) eussent pris part au vote. Malheureusement MM. Arago et Isambert ne sont arrivés que lorsque le scrutin était déjà fermé. MM. Martin, d'Hérambault et Chaix-d'Est-Ange ne sont venus joindre leurs collègues que pour prendre part avec eux au second tour de scrutin. Quel sera le résultat du second tour ? nous ne savons. On dit que plusieurs députés de l'opposition ont quitté la chambre après avoir pris part au premier vote. En ce moment on court après eux ; mais les trouvera-t-on et les ramènera-t-on à temps à la bataille ?

L'indifférence est bien coupable dans de pareilles circonstances, et les électeurs doivent de sévères avertissements aux députés de l'opposition qui, sans des motifs excessivement graves, manquent ainsi à leur devoir.

— A quatre heures et demie on disait à la chambre que la combinaison Thiers-Soult était reprise.

Nous lisons dans une lettre particulière d'Amsterdam, 14 avril, les observations suivantes qui nous semblent résumer sous son vrai jour la position que l'adhésion des chambres a faite au gouvernement belge :

Aujourd'hui, les yeux sont tournés vers Londres, c'est là que se traite actuellement tout ce qui se rattache à la question hollandaise. Si la conférence a pensé que toutes les difficultés seraient levées aussitôt que le gouvernement de Bruxelles serait autorisé par les chambres à signer le traité du 23 janvier, elle s'est trompée. Cette autorisation n'a pas avancé la question ; le vote des chambres belges est essentiellement un vote de confiance ; la législation, en accordant ce vote au gouvernement, n'a pas entendu donner son adhésion à un traité qui déplaisait à la majorité ; elle a voulu laisser au gouvernement la faculté de continuer les négociations (aujourd'hui on les nomme *expliations*) de manière à concilier l'honneur avec les intérêts matériels, en émettant néanmoins le vœu d'accepter le traité plutôt que de livrer la Belgique aux chances d'une guerre. L'opposition en Belgique était loin de regarder la cause comme perdue par le vote des chambres de Bruxelles.

Le gouvernement belge ne peut pas purement et simplement procéder à la signature du traité. En le faisant sans nécessité visible, il agirait manifestement contre le vœu implicite de la majorité des chambres ; il abuserait de son vote de confiance et rendrait à jamais impopulaire en Belgique la dynastie de Léopold. De ce côté, l'on ne peut s'attendre qu'à des délais. Du côté de la Hollande, on ne trouve guère plus de garanties pour une prompt solution ; le roi Guillaume, qui pendant huit ans, et lorsque toute l'Europe était contre lui, a tenu bon et persisté dans la règle de conduite qu'il semblait s'être tracée dès le commencement, ne sera pas, dans un moment où la conférence semble l'appuyer et l'approuver, disposé à faire de nouvelles concessions.

La position actuelle peut se résumer ainsi : l'une des parties ne borne pas ses demandes, et l'autre ses refus. La conférence est un arbitre qui n'ose pas procéder à des moyens de coercition, qui ne le veut peut-être pas, et que la crise ministérielle en France met dans une fautive position.

M. de Champagny semble se résumer en consacrant un chapitre au philosophe Sénèque. Ce rhéteur espagnol qui prêchait la vertu, la bienfaisance, le renoncement à la vie et la lutte héroïque avec la douleur, et qui vécut dans le luxe le plus effréné, forma une antithèse parfaite avec sa morale ; philosophe qui paraît avoir ouvert les yeux de l'intelligence aux paroles de saint Paul, et qui mêla la doctrine de Caton et de Zénon à quelques rhapsodies du christianisme. Je conseille de lire ces passages fameux où M. de Champagny rapporte la doctrine de ce grand philosophe. On croirait souvent entendre parler un évangéliste, et s'il se disait disciple du Christ, s'il admettait le bonheur futur d'un autre monde pour récompense à la vertu résignée, au lieu de faire consister cette récompense dans la pratique ardue de la vertu elle-même, pratique qu'il se garda de suivre, on pourrait le considérer comme un hérésiarque de l'Évangile.

Malheureusement, quoiqu'il ne cite plus Jupiter ou les divinités de l'Olympe, auxquelles personne alors ne croyait, pas même l'enfant qui narguait la barque de Caron, il montre trop, par sa vie de sybarite, qu'il a le cœur païen. Il moralise son époque sans se moraliser. Il lui reprocha toutes ses souillures, lui qui peut, pour nous, être le type de ces infâmes Romains. — Et puis tout-à-coup, comme fatigué d'avoir condamné sa plume à écrire ce qu'il avait vu dans le cœur et les mœurs de cette nation, M. de Champagny nous décrit, avec une simplicité imposante et vraie, Rome avec son Forum, tribune d'éloquence, son Champ-de-Mars où s'assemblait la milice, et son Capitole, où la Rome antique venait déposer ses lauriers conquis sur le genre humain. Il nous parle du Tibre qui amenait tant d'étrangers à Rome, de son chemin de halage, où l'on semble voir des chevaux remorquant péniblement des bateaux chargés du blé de l'Égypte, comme s'il nous parlait de Lyon et de ses quais. *Dites*, ne faut-il pas avoir été visiter la Rome des Césars, comme

### Chambre des Députés.

Fin de la séance du 17 avril.

Après l'admission de M. Abattucci, la chambre passe au scrutin pour l'élection des vice-présidents de la chambre. Voici le résultat du dépouillement :

Nombre des votants,	429
Majorité absolue,	215
Voici la répartition des suffrages :	
M. Calmon,	239
M. Cunin-Gridaine,	221
M. Teste,	215

MM. Calmon, Cunin-Gridaine et Teste, ayant obtenu la majorité, sont proclamés vice-présidents de la chambre.

M. Jacqueminot a obtenu	208	suffrages.
M. Etienne	206	
M. Ganneron	204	
M. Lamartine	6	

Il y aura demain un scrutin de ballottage pour le quatrième vice-président qui reste à nommer.

La chambre renvoie à demain les autres scrutins pour la nomination des scrutateurs et des questeurs.

La séance est levée à 5 heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 18 avril.

PRÉSIDENCE DE M. MERLIN (de l'Aveyron).

La séance est ouverte à une heure et demie.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans réclamation, on procède au scrutin pour la nomination d'un quatrième vice-président.

A trois heures un quart, M. le président proclame le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	428
Majorité,	215
MM. Etienne,	212
Jacqueminot,	211
Ganneron,	2
Dufaure,	2
Passy,	1

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas de résultat. La chambre, aux termes de son règlement, va procéder à un scrutin de ballottage entre MM. Etienne et Jacqueminot. (Longue agitation.)

Cette nouvelle épreuve se fait avec plus d'activité que la première.

Nous remarquons plusieurs députés de l'opposition qui se hâtent de déposer leur vote dans l'urne, et qui quittent ensuite précipitamment la chambre, sans doute pour aller chercher leurs collègues retardataires.

Le réappel a lieu à quatre heures moins cinq minutes. Le scrutin est fermé à quatre heures un quart.

On procède au dépouillement.

M. Etienne,	213
M. Jacqueminot,	209

M. Etienne est nommé quatrième vice-président.

### Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA MEUSE (St-Mihiel).

Audience du 12 avril.

DUEL. — CONDAMNATION DE L'UN DES COMBATTANTS ET DE SON TÉMOIN.

Cette affaire offre le premier exemple d'une condamnation en matière de duel. Voici les faits qui ont donné lieu à l'accusation :

Alphonse F..., qui exerce à Verdun les modestes fonctions d'employé des forêts, était venu passer quelque temps à Paris, et de retour dans sa ville natale, il y avait apporté quelques mauvaises habitudes contractées dans les bals publics de la capitale. Il avait surtout une passion assez vive pour une espèce de danse carnavalesque que jusque-là les habitants de Verdun ne connaissaient guère que de nom.

Un jour donc, au milieu d'un bal de noces, M. Alphonse F..., ne pouvant résister au désir de montrer son savoir-faire et ses grâces parisiennes, eut l'imprudence de danser avec un accompagnement de gestes d'une indécence tellement significative, que le frère de la jeune personne avec laquelle il dansait en fut vivement offensé, et toute l'assemblée cria : *A la porte !* contre l'inconvenant danseur. Les épithètes de *lâche*, de *gamin*, de *manant*, lui furent prodiguées dans la salle du bal par le frère de la danseuse.

M. Alphonse F... fit appeler son adversaire dans une salle voisine, et lui proposa un cartel qui fut accepté pour le lendemain à huit heures du matin, dans les fossés de la ville. Auguste B... et Alphonse L..., choisis pour témoins, se procurèrent des pistolets. Arrivés avec les deux adversaires sur le lieu du combat, ils placèrent les deux champions à une distance de vingt-cinq pas l'un de l'autre, et, au signal convenu, le frère de la jeune personne outragé, favorisé par le sort, tira son coup de pistolet et manqua son adversaire. Alphonse F..., qui avait montré des dispositions assez pacifiques, et se serait probable-

de nos jours le touriste va visiter la Rome des papes et des ruines ? Voilà, nous dit-il, la colonne dorée, l'ombilic du monde d'où partent toutes les voies de l'empire, et d'où les distances se comptent jusqu'à la Clyde d'un côté, et jusqu'à l'Euphrate de l'autre ; place unique dans le monde, qui, avec ses quelques toises de terrain, tient dans l'histoire plus d'espace que des royaumes entiers. »

Après nous avoir fait la description de Rome s'élevant sur les sept collines, de Rome autour de laquelle se bâtissaient d'autres villes, la ville des Scythes, la ville des Grecs, etc., il nous trace un tableau déplorable du sort des esclaves, véritables choses appartenant à leurs seigneurs comme des chiens, et, comme ces derniers, couchant dans des chenils, assistant aux débauches de leurs maîtres, et marqués de la lettre F au front quand le poids de leurs misères les poussait à la fuite ; vendus, quand ils devenaient vieux, à des hommes moins riches qui plus tard les revendaient à des hommes plus pauvres, véritable maquignonnage, jusqu'à ce qu'ils allaient expirer comme de vieux chevaux dans une voirie, bien heureux lorsqu'ils étaient abandonnés sur l'île du Tibre à la merci d'Esculape ; de ces esclaves qui périsaient par quatre et cinq cents à la fois quand l'un d'entre eux avait tué son maître. Holocauste effroyable offert à la vengeance d'un seul !

Et, par contraste, M. de Champagny nous montre l'indolent et fastueux Romain donnant, à son lever, sa main à baiser à des milliers de clients, ses parasites ; allant au bain, se couvrant de parfums, dormant sur le sein de belles esclaves, se couchant devant une table où la magnificence des services, le goût exquis des mets n'est plus un plaisir pour lui, faisant la nuit du jour parce que la lumière n'a plus de prix, ne pouvant pas la payer ; se livrant à des débauches inouïes avec ses esclaves, les fustigeant après le plaisir, et les prostituant à ses clients. Mons-

ment décidé à faire des excuses, si Auguste B... n'avait en la coupable imprudence de dire : « Les choses sont trop avancées, on ne peut plus s'arranger. » Alphonse F..., excité par ces paroles, dirigea son pistolet sur son adversaire, et la balle lui fracassa le pied droit.

La maladie ayant duré plus de vingt jours, l'affaire fut poursuivie par M. le procureur du roi de Verdun, et la chambre des assises en accusation près la cour royale de Nancy renvoya les prévenus pardevant les assises de la Meuse, à l'exception cependant du blessé, qui fut renvoyé des poursuites.

Alphonse F... et les deux témoins comparaissaient donc sous l'accusation de blessures graves ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Le ministère public présente succinctement les faits de la cause, renonce à la question aggravante d'incapacité de travail, et soutient avec force l'accusation de blessures volontaires commises par l'auteur principal, et surtout contre le témoin qui s'est opposé à l'arrangement sur le terrain. Il abandonne, au contraire, l'accusation à l'égard du second témoin, qui avait voulu arranger l'affaire.

Après une délibération d'une demi-heure, le jury a rapporté une réponse affirmative contre le combattant et le témoin ; le premier a été condamné en deux mois de prison, et le second en quatre mois de la même peine.

### Faits divers.

M. James, le même qui a soigné Soufflard, vient de soumettre la tête de ce criminel aux applications phrénologiques. Voici les résultats fournis par l'inspection du crâne : Les protubérances les plus apparentes étaient celles de la bienveillance, de l'estime de soi, de l'esprit de saillie et de l'amour de la propriété. Quant à la bosse du meurtre, elle existait à peine chez Soufflard.

DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS A ROME. — Dans la dernière séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Raoul-Rochette, vice-président de cette compagnie, a communiqué des extraits de deux lettres de M. le chevalier P. Visconti, secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie et préfet des antiquités. Ces lettres contiennent des détails très-intéressants sur les fouilles qui se font actuellement à Rome et sur les découvertes qui en sont résultées.

Parmi ces découvertes, une des plus précieuses à tous égards est celle d'un tombeau antique qui vient d'être trouvé dans une vigne, entre la porte Pia et celle de Santo-Lorenzo, tout près des murs de Rome. Ce tombeau est construit en travertin, avec une porte et sa corniche d'excellent travail. L'intérieur était intact, les trois sarcophages s'y trouvaient à leur place dans un état d'intégrité parfaite.

Deux de ces sarcophages sont ornés, sur le devant et sur le couvercle, de belles sculptures représentant, l'une le *Parthéon d'Oreste* et son *Expiation en Tauride*, l'autre la *Fable de Niobe*, avec les détails différents de ceux qui se rencontrent sur les bas-reliefs connus du même sujet.

Par une singulière coïncidence, il vient de sortir des fouilles que MM. Campanari continuent à Toscanella un sarcophage de style étrusque, représentant cette même *Fable de Niobe* avec des particularités toutes nouvelles, celle-ci entre autres qu'Apollon et Diane, au lieu d'être debout, dans l'attitude de décocher des flèches, sont assis, dans la même occupation, et que ces deux divinités sont ailées, conformément au plus ancien style grec, adopté et conservé par les Etrusques.

A Cervetri, les fouilles ont donné pour résultats beaucoup d'objets en or et en bronze, d'un travail très-ancien, qui rappelle la manière égyptienne, A Canino, où le prince a rouvert de nouveau les fouilles qu'il avait quelque temps suspendues, de belles découvertes ont déjà eu lieu, aussi bien que dans la métropole de l'antique Veies, particulièrement sur un site qui appartient au prince Chigi. A Frascati, l'ancien Tusculum, la reine douairière de Sardaigne a trouvé un beau pavé en mosaïque et des restes considérables de peinture antique.

Dans le sein de Rome même, on a entrepris de dégager l'arc de triomphe de Drusus des constructions modernes qui le masquent, et ce travail est déjà très-avancé. On continue aussi les excavations autour du monument de Marcus-Vergilius Eyrta-cès, et déjà ce monument, si curieux et si intéressant à tant d'égards, se trouve presque entièrement découvert.

M. Visconti, dans ses lettres à M. Raoul-Rochette, annonce qu'il ne tardera pas à mettre sous presse l'*Illustration* qu'il prépare de ce tombeau, et qu'il se propose de dédier à notre savant antiquaire français.

C'est un travail qui ne saurait manquer d'être accueilli avec un vif intérêt, pour peu qu'il réponde au savoir de l'auteur ainsi qu'à l'importance du sujet ; et c'est, en tous cas, un vœu que nous exprimons avec confiance, en voyant que le neveu du grand Visconti, élevé par son propre mérite à une place qu'ont illustrée plusieurs membres de sa famille, cherche à justifier par ses travaux le poste qu'il occupe, et à ajouter ainsi à la gloire de nom qu'il porte une illustration nouvelle.

— Le nommé Souladier, cuisinier du séminaire de Cahors, rend compte en ces termes d'une tentative de crime qui a eu lieu dans cette ville le 4 avril :

trieuses débauches que l'homme de notre siècle le doué de la plus satanique imagination pourrait à peine inventer ; vices où se traînaient, comme dans une couche ordinaire, tous les citoyens de Rome, depuis les descendants des consuls, qui nourrissaient des milliers d'esclaves, jusqu'au paria, jusqu'au *Romain libre*, qui allaient recevoir, à la porte des Césars, ses vingt-cinq sols par jour.

Voilà l'époque que M. de Champagny nous a tracée avec une verve et une vérité effrayantes ; heureusement qu'il a pu nous faire reposer sur ce christianisme qui s'avancit alors comme un grand vent, comme une avalanche qui devait balayer et engloutir ces turpitudes de l'humanité. En lisant avec soin ces pages consacrées d'histoire, on se convaincra qu'il n'y a rien d'exagéré dans la plume de cet écrivain, et qu'il a bien connu cette Rome de Néron, dont la statue colossale de cent pieds de hauteur, toute dorée, dominait ces populations esclaves et stériles, représentant le seul dieu qu'on adorait alors, le dieu de l'or.

En jetant les yeux avec attention sur ce miroir fidèle de ces temps d'impiété et d'anarchie sociale, on pourrait y trouver quelques détails, quelques taches qui accuseraient notre siècle de similitude ; mais le christianisme est là, forçant au moins les hommes à porter un masque, et consolant, quand ils veulent bien ouvrir leurs cœurs à la foi, nos Werthers et nos Manfreds modernes.

Nous le répétons, on ne peut lire assez ces admirables peintures des siècles passés, où l'on trouve tout à la fois de l'histoire et de la philosophie.

Les Césars font partie de la *Revue des Deux Mondes* que l'on trouve dans presque tous les cabinets de lecture, entre autres chez M<sup>me</sup> Durval.

ALEXANDRE CORTON.

« J'étais couché dans ma chambre, qui se trouve au-dessous de celle de M. l'économiste. Vers minuit ou une heure, j'entendis du bruit dans la sacristie; il me sembla qu'on cherchait à introduire des clés dans les serrures. J'écoutai un moment; mais, comme des clés dans les serrures, je supposai qu'on voulait entrer dans la sacristie, et bientôt un autre bruit me fit croire qu'on essayait d'ouvrir celle de la cuisine. »

« J'eus des craintes alors; je me hâte de me lever et je descends. J'avais encore trois marches à franchir, quand tout-à-coup je suis violemment saisi par trois individus, dont deux étaient armés de couteaux. Au même instant, trois autres malfaiteurs, qui étaient cachés, se présentent. On s'empare de moi, on me met un mouchoir dans la bouche et un autre me serre fortement le cou. Un des assassins me dit en patois: « Si tu veux nous conduire en des assassins, nous ne te ferons aucun mal; mais si tu y rechez l'économie, nous allons t'égorger. » Je me mis en marche, escorté tous les jours des six individus; mais, au lieu de les conduire chez M. l'économiste, je les dirigeai, en passant dans les cloîtres, sur un point opposé. »

« Nous avions fait à peu près cinquante pas quand l'un des voleurs m'a dit: « Tu nous trompes, » et aussitôt ils me forcèrent de revenir sur mes pas, et dans la direction de la sacristie. Je compris alors qu'il n'y avait plus d'espoir pour moi, et que la menace horrible qui avait retenti à mon oreille allait être mise à exécution. Je tâche de réunir toutes mes forces dans ce moment suprême, et, par un effort violent, j'arrache et je déchire le mouchoir qui était dans ma bouche, et je fais entendre les cris étouffés: « Au secours! on m'assassine! » Au même instant je reçois un rude coup sur l'œil droit; je suis renversé et traîné jusqu'à la porte de la sacristie. Là je me mets à crier encore avec plus de force: « Aux voleurs! on m'assassine! » Cependant une croisée s'ouvre et j'entends une voix qui me dit: « Je viens! nous venons! » Les malfaiteurs, effrayés, prennent la fuite et me laissent gisant sur les dalles du cloître. »

— On lit dans le *Journal du Havre*: « Il y a quelques jours, les habitants de l'Heure ont éprouvé une alerte assez vive, et qui ne s'est terminée que par la mort de celui qui l'avait causée. Un sieur L... occupe dans cette partie de Graville une portion de terrain close d'un pal de hauteur ordinaire. Ce terrain est depuis quelque temps la demeure de deux jeunes ours qui y sont enchaînés. Mais l'un d'eux brisa sa chaîne, escalada le pal et se trouva dans un jardin occupé par une femme qui prit la fuite. L'ourson, ne se trouvant pas bien dans ce jardin, en visita successivement plusieurs autres, et fut enfin tué par un jardinier qui l'attaqua avec sa bêche. »

— On mande de Poitiers au *Journal d'Indre-et-Loire*: « Un grave accident vient d'avoir lieu sur la route de Paris à Bordeaux; une diligence a versé au-dessus de Crouelles, près de Poitiers, le 10 de ce mois. Le choc a été si violent, que, sur dix-sept voyageurs, huit ont été blessés assez grièvement; plusieurs d'entre eux ont été transportés à Poitiers dans l'état le plus déplorable; le postillon a eu le bras cassé en plusieurs endroits. On attribue cet accident à la rupture de la cheville-ouvrière. Procès-verbal a été immédiatement dressé. »

NOUVELLES D'AFRIQUE.

ORAN, le 2 avril. — La tranquillité continue à régner dans la province; elle n'est troublée que par quelques assassinats, crimes isolés qui n'ont rien de politique. On est assez généralement satisfait de l'administration de M. le général Guéhéneuc; mais on se plaint de sa condescendance pour les Arabes, et malheureusement les tribunaux se montrent aussi trop indulgents.

Dernièrement, on a traduit devant le conseil de guerre deux garabats accusés d'avoir tué un soldat du bataillon d'Afrique au moment où il sortait d'Oran pour porter des provisions à ses camarades d'un blockhaus voisin. On avait trouvé sur eux l'instrument encore sanglant qui avait servi à commettre le crime; leurs habits avaient encore des taches de sang; on a trouvé une partie des provisions dans un lieu où on les avait vus après le forfait.

Le conseil les condamna à mort à l'unanimité. Mais cet arrêt a été sans doute cassé, car les deux garabats ont été renvoyés devant un autre conseil de guerre qui les a acquittés à la minorité de faveur. On les a laissés en prison jusqu'à la décision du ministre de la guerre.

Un sous-lieutenant d'artillerie, qui venait de recevoir l'épaulette, a provoqué en duel un lieutenant de la même arme, dont il avait eu, disait-il, à se plaindre pendant qu'il était sous-officier. Une rencontre a eu lieu, et ce malheureux a reçu une balle au cœur et est mort sur-le-champ. Le lieutenant a été mis aux arrêts, en attendant la décision du gouverneur-général auquel on a adressé un rapport à ce sujet. (Toulonnais.)

Extérieur.

ÉTATS-UNIS. — Nous recevons par le paquebot américain *Burgundy*, dit le *Journal du Havre*, des nouvelles de New-York jusqu'à la date du 24 mars. La question des frontières touche à sa solution. Le gouverneur du Maine a retiré ses troupes, et on présume que les régiments anglais qui étaient en marche pour la frontière recevront contre-ordre, s'ils ne l'ont déjà reçu.

— Les nouvelles du Mexique ne vont que jusqu'à la date du 25 février, et sont dès lors antérieures à la signature du traité de paix.

Le 24 janvier, trois Français, MM. Auguste Geoffroy, Jean Gervais et Léon Tisset, avaient été assassinés par des Mexicains à la Barre de Tacomapan.

— Les journaux américains, en donnant des nouvelles de Kiang-Tong du 17 novembre, annoncent que la frégate française l'*Ardenne*, de 52 canons, commandée par M. Laplace, se trouvait dans ce port. Les officiers de ce bâtiment avaient été accueillis d'une manière fort distinguée et tout-à-fait exceptionnelle par le gouvernement chinois, qui avait été jusqu'à leur permettre de visiter la ville au-delà des limites imposées aux Européens.

— L'*Estafette* annonce le suicide suivant, qui a eu lieu à New-York: « Francis Sharden, jeune Français, né à la Guadeloupe, s'est suicidé samedi dans sa chambre. On attribue cet acte de désespoir à la douleur que lui a causée la ruine de sa famille. »

ANGLETERRE. — Les débats ont continué à la chambre des communes sur la motion de sir Robert Peel. MM. Spring Rice, Lord Russell, ministres, et d'autres orateurs, ont pris la parole. On n'a dû voter sur la motion qu'aujourd'hui jeudi. Le ministère comptait sur une majorité de 20 voix.

— Mardi soir une réunion radicale de femmes a été tenue dans la grande salle d'école de Rochdale. Plusieurs de ces politiques en jupon ont prononcé des discours.

— Les chartistes des villages environnants de Bradford, et plus particulièrement ceux de Great-Horton, ont adopté un système

régulier de résistance. Ils se sont armés de gros bâtons noueux au lieu d'armes à feu, et ils sont généralement sous les ordres de quelques vieux militaires retraités. On dit qu'ils sont préparés à agir d'une manière hostile immédiatement après le 6 mai, jour où doit être présentée la pétition nationale.

PRUSSE. — On écrit de Hanovre que le nombre des députés qui manqueraient dans la seconde chambre, lors de la convocation des états, est de 36.

POSEN, 10 avril. — On vient de découvrir une association qui a pour but de réformer le catholicisme à l'exemple de l'abbé Châtel. Voici comment on l'a découverte: Un jeune noble, d'origine allemande, voulait épouser une demoiselle polonaise. Il reçut alors des lettres menaçantes, et on parvint à découvrir qu'elles émanaient d'un Polonais à qui la jalousie les avait dictées. Et comme on avait épié ses démarches, on parvint à découvrir qu'il faisait partie d'une association.

Variétés.

INDUSTRIE DE LA SOIE.

M. Soulange-Bodin a fait dimanche dernier à la Société royale d'Agriculture le compte-rendu des travaux de l'année. Ce travail, dans lequel la science de l'agriculteur et le talent de l'écrivain se sont également admirer, a été écouté avec le plus vif intérêt. Nous regrettons de ne pouvoir le reproduire en entier. Toutefois, comme la partie relative à l'industrie de la soie renferme des renseignements dignes d'être connus et des avis utiles à suivre, nous croyons devoir la rapporter ici.

J'arrive, messieurs, à vous parler des espérances toujours croissantes que vous donne et que donne au pays cette industrie de la soie. Son ère nouvelle date de la fondation de l'école des *Bergeries de Sennart*, ouverte en 1832 par M. Camille Beauvais. Le principe de la ventilation forcée y domina bientôt, et l'on vit fonctionner l'appareil de M. Darcey. On fut alors étonné de voir un bon cocon formé en dehors des climats chauds et devant un phénomène qui pourtant était loin d'être nouveau dans l'histoire de l'agriculture française, le doute alla jusqu'à l'incrédulité. Les missions que le gouvernement confia à M. Henri Bourdon, élève de M. Camille Beauvais, tendaient à dissiper ce doute dans les esprits méridiens; mais bientôt une émulation sympathique anima le Midi lui-même, qui non-seulement adopta ce qui lui convenait dans les procédés du Nord, mais qui en inventa aujourd'hui que le Nord adopte à son tour. Vous en avez un exemple dans l'appareil que M. L. V. Vasseur vous a présenté; vous allez donner à l'auteur, dans cette séance même, une marque distinguée de votre satisfaction. En même temps M. Audoin allait éclairer le Midi sur la nature d'un de ses plus grands fléaux, la muscardine; il parvenait, par des expériences sans réplique, à convaincre un grand nombre de riches propriétaires du caractère essentiellement contagieux de cette maladie.

Il les mettait au courant de ses expériences, et joignant la pratique au précepte, il inoculait sous leurs yeux la maladie à des vers à soie parfaitement sains, il les faisait opérer eux-mêmes devant lui, et leur faisait produire à volonté l'inoculation. C'était une grande victoire que de faire adopter ce principe qui faisait sentir la nécessité de moyens préservatifs indiqués par l'expérience, car la maladie ne se propage si rapidement que par l'incurie des magnaniers qui laissent quelques vers atteints d'abord en contact avec les vers sains, et qui, après que tout a succombé dans une chambre, exposent sur la voie publique les litières avec les cadavres. Mais depuis quatre ans surtout, chaque jour n'a-t-il pas révélé un progrès, consolidé une conquête, fait briller l'espoir de quelque amélioration nouvelle? Je ne reparlerai pas des effets salutaires de la ventilation forcée ni des avantages qu'elle offre l'emploi des filets pour déliter les vers, ni même des résultats qu'a produits le renouvellement plus fréquent de la nourriture dans les premiers âges, et de la simultanéité que ce mode d'alimentation produit dans l'accomplissement des phénomènes de la vie.

L'innovation qui mérite le plus aujourd'hui d'être signalée, c'est l'emploi des tamis pour alimenter les premiers âges. Ce procédé, imité des Chinois par l'expérimentateur des *Bergeries*, et que déjà plusieurs magnaneries ont adopté, permet de donner avec une grande économie de feuilles et de main-d'œuvre de fréquents repas à ces vers naissants qui, semblables à tous les êtres arrivant à la vie, exigent des aliments souvent renouvelés. En effet, messieurs, dans les habitudes ordinaires de la vie, lorsque les larves sortent de l'étuve où elles viennent de naître sous une température de 22 à 24 degrés, elles ne reçoivent communément que quatre ou six repas au plus de feuilles finement découpées; et sous cette haute température un quart d'heure s'est à peine écoulé que ces parcelles de feuilles sont complètement desséchées, leur sève s'est extravasée sur les bords où elle forme un bourrelet que la jeune chenille ne peut entamer.

Au contraire, par l'alimentation fréquente, elles reçoivent toujours de la feuille fraîche en très-petite quantité à la fois. Par cette pratique on évite les cavités qui résultent de l'accumulation des feuilles dans le système des repas moins fréquents, et par là nécessairement copieux; cavités dans lesquelles un grand nombre de vers se trouvaient ensevelis avant la mort, faute d'avoir pu surmonter la masse de feuilles découpées qui étaient jetées successivement sur eux. A chaque repas nouveau donné avec le tamis, cette nombreuse communauté s'agit et surgit; l'ensevelissement devient impossible, chaque individu respire à son aise, et, dans ce libre développement des facultés individuelles, les forts restent forts, et les faibles peuvent le devenir.

Le but de M. Camille Beauvais, Messieurs, c'est de dégager l'éducation de tout ce qui lui reste d'arbitraire, de la soustraire aux chances de succès et d'insuccès qui se rattachent à l'expression de récolte, et de lui faire, en quelque façon, acquérir le caractère et les résultats d'une véritable manufacture.

M. Camille Beauvais n'avait pas encore pu surmonter l'incertitude et les embarras qu'apportait à une égale et méthodique répartition de la nourriture l'inévitable inégalité des feuilles; cette difficulté a enfin été vaincue par lui l'an dernier. Les feuilles sont aujourd'hui soumises, dans leur préparation, à une dimension à peu près égale, au moyen d'un instrument expéditif et peu coûteux, qui rend la distribution de l'aliment singulièrement facile.

C'est sous les yeux de vingt élèves, envoyés par les conseils-généraux des départements séricicoles, que M. Camille Beauvais poursuivra cette année ses expériences, tandis que cinq de ses anciens élèves iront, par les ordres du ministre de l'agriculture, propager dans le Midi des méthodes qui, en définitive, peuvent procurer à cette contrée une quantité peut-être double en soie, sans qu'on y plante un mûrier de plus.

En effet, si l'Europe ne récolte en moyenne que 3 kilogrammes 1/4 de soie filée à 4/5 cocons avec 1,000 kilogrammes de feuilles, la ferme des *Bergeries* et ceux qui l'imitent en obtiennent 6 à poids de feuilles égal.

Il serait à souhaiter que ce système de mission ou d'inspection agricole s'étendit sur tous les points de la France à d'autres

branches de l'agriculture. C'est un vœu que l'un de nous avait exprimé dans une adresse au roi, qui lui valut un honorable témoignage d'intérêt. Les missions remplies par MM. Henri Bourdon et Audouin en ont assez démontré l'utilité. L'agriculture aurait aimé en devoir l'extension à l'homme d'état qui, durant son passage aux affaires, lui a rendu tant de services; mais elle n'a pas besoin de jeter un regard de regret sur ce qu'il n'a pas eu le temps de faire, pour garder une longue reconnaissance de ce qu'il a fait. C'est aussi de l'école des *Bergeries* qu'est sorti M. Frédéric de Boullenois, secrétaire et l'un des fondateurs de la société séricicole. Cette société, présidée par M. Héricart de Thury, fondée à peine depuis trois ans, compte déjà un grand nombre de membres, non-seulement parmi les planteurs de mûriers dans le centre de la France, mais encore parmi les éducateurs les plus éclairés du Midi; c'est pour la France entière un centre commun où tous les faits spéciaux aboutissent, d'où toutes les observations se répandent, et ses annales se sont placées à la tête du progrès.

Sur un autre point, MM. Millet et Robinet, qui ont créé près de Poitiers une magnanerie modèle, ont communiqué à la société des observations nouvelles sur l'éducation faite par eux en juin et juillet 1838. L'intérêt vous a portés à en ordonner la publication.

D'un autre côté, M. le docteur Loiseleur-Deslonchamps s'est livré à de nombreuses recherches qui tendent aussi à rapprocher l'œuvre de la régénération de son terme.

Elles ont porté cette année sur la plus grande intensité du froid que l'insecte peut supporter dans son œuf et en sortant de son œuf, point sur lequel M. Bonafous vous a adressé des observations recueillies sur le sommet des Alpes; sur le nombre d'accouplements que peuvent opérer les mâles, la quantité d'œufs pondus par les femelles, le temps que celles-ci mettent à pondre, la durée de la vie du papillon des deux sexes, la longueur du fil, les poudres alimentaires dont, en Chine, on parseme les feuilles du mûrier. Il a aussi appelé l'attention des éducateurs sur des espèces ou variétés de vers nouvelles ou peu connues dont ils pourraient un jour avantageusement s'occuper; et notamment, dans le nombre, on remarque des observations sur les cocons pédiculés des Indes, dont la matière soyeuse est sept ou huit fois plus abondante que dans les cocons ordinaires.

COURSE DE CHEVAUX.

Nous croyons devoir rappeler que, le mercredi 1er mai prochain, une course de chevaux doit avoir lieu au Champ-de-Mars, à Perrache.

Un prix de 600 fr. sera décerné au premier cheval vainqueur, et un prix de 300 fr. au deuxième.

Les propriétaires de chevaux qui désireraient participer à la course, sont prévenus qu'ils doivent, avant le 25 avril courant, en faire la déclaration, tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 3 heures du soir, au secrétariat de la manie.

Il sera en même temps donné connaissance des dispositions réglementaires arrêtées pour la course.

DÉCÈS DU 17 AU 18 AVRIL.

Françoise Carret, fille de Jacques, 25 ans, célibataire, enjolieuse chez son père, quai Monsieur, 119. — Marie Marcel, 55 ans, femme Benoit, embaumeur, rue Boucherie-des-Terreux, 12. — Louis-Benoît Farges, 52 ans, commis-droguiste, rue de la Sphère, 5. — Marie Bussillier, fille de Jean, 12 ans, chapelier, rue de l'Hôpital, 5. — Anne-Thérèse Perrin, veuve Poulet, 70 ans, sans profession, chez son fils, rue Ferrandière, 12. — Charles Achard, 56 ans, sellier, rue des Deux-Angles, 12. — Simon Coquard, 62 ans, cabaretier, rue Gentil, 22. — Guillerminet, fille naturelle de Marie-Claudine, 19 ans, célibataire, chez sa mère, logeuse, rue de la Barre, 11. — Jean-Antoine Déchamp, 85 ans, rentier, rue Imbert-Colomès, 1 et 3. — Pierrette Berthet, veuve Blanc, 65 ans, rentière, rue Sala, 60 ans. — Hôpitaux, 18. — Enfants au-dessous de sept ans, 0.

MM. LES ACTIONNAIRES

DE LA COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ de la ville de Turin

Sont avertis qu'ils ont à effectuer le versement échû le 1er novembre dernier, à raison de 60 fr. par action, chez MM. Jean Bontoux et Co, port Saint-Clair, n° 19, à Lyon.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 19 AVRIL.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	4,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux,		1,850
700	750			750	
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée, Pont Seguin, Pont de l'Île-Barbe, Pont et gare de Vaise	1,003 2,265 1,700 1,500	
1,800	1,000	Idem.	Eclair. gaz (Turin), Eclairageau gaz, C <sup>e</sup> Perrache,	790	2,150
1,740	600				
1,500	1,000	Idem.	Eclairage au gaz, Saône-et-Loire, Eclair. gaz, St-Etie., Eclair. au gaz Gren., Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	930 1,200 1,075	750
500	750				
1,000	700		Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles,		
350	600	Décembre.		8,200	
3,000	750	Idem.	Paq. à vap. (Lyon à Châlon), Gondoles à vap. sur Saône, marc., Soc. lyon. bat. à vap. Fonderies (Loi. Is.) Tréfilerie et forges de Belmont (Isère), Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	5,000 4,480 30,000 1,200 4,900	
400	700		Moulins à vap. de Perrache,	3,000	
320	5,000	Idem.	C <sup>e</sup> géner. mines de Rive-de-Gier,	1,000	
180	2,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,250	
154	5,000	Idem.	Min. Grang. et Cul., C <sup>e</sup> des mines de l'Un. C <sup>e</sup> des mines Thiol.,	800 660	
500	4,000	Juin et Déc.			
500	4,000				
400	10,000				
800	1,000				
2,200		Jan. et Juil.			
240	5,000	par an.			
	1,000	Juin et Déc.			
	1,000	Jan. et Juil.			
1,500	800	Juin et Déc.			
4,000		Juin et Déc.			

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 21 avril 1839. — ROBERT-LE-DIABLE, opéra. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

# Feuille d'Annonces.

## LIBRAIRIE.

Un nouvel ouvrage intitulé : COSMOGRAPHIE RAISONNÉE, ou Description du vaste Univers et du Globe terrestre, doit paraître incessamment.

Cette Cosmographie, d'un format in-4<sup>o</sup>, élémentaire et scientifique, se compose d'un seul volume; elle est accompagnée de huit tableaux de la dimension d'un papier à cloche, analogues au système planétaire, d'un dessin nouveau, et renferme des idées tout-à-fait neuves.

Cet ouvrage a été composé pour l'usage des chefs d'institution de tout sexe, des professeurs et des instituteurs primaires, qui seront convaincus de la valeur de cet ouvrage, s'ils en demandent un ou plusieurs exemplaires à l'auteur ou à ses dépositaires.

S'adresser à l'auteur, M. ANDRÉ, professeur à Villefranche, ou cours Bourbon, maison Milhon, aux Brotteaux; à M. Barret, imprimeur-libraire, place des Terreaux, n° 19, à Lyon; à M. Hocquart, libraire, rue St-Jacques, n° 64, à Paris. (6478)

## ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GIVORD, AVOUÉ, PLACE DU PETIT-COLLÈGE, n° 3.

Audience des criées du samedi vingt-sept avril mil huit cent trente-neuf.

### ADJUDICATION DÉFINITIVE

Des immeubles dépendant de la succession de M. Francoz, en trois lots.

- 1<sup>er</sup> lot.—Une maison, cour et terrasse, situés à La Croix-Rousse, cours d'Herbouville, n° 37, estimés 68,000 fr.  
2<sup>e</sup> lot.—Une maison, jardin et terrasse, situés à La Croix-Rousse, cours d'Herbouville, n° 38, estimés 136,000 fr.  
3<sup>e</sup> lot.—Une maison d'agrément, jardin et terrasses, situés à La Croix-Rousse, montée ou rue des Gloriettes, n° 2, estimés 40,000 fr.

Il y aura une enchère générale sur les deux derniers lots, qui ne sera préférée que dans le cas où elle dépasserait les enchères partielles.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Givord, avoué poursuivant, ou à M<sup>e</sup> Phélip, avoué colicitant, place du Change, n° 4. (1798)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MITAL, AVOUÉ A LYON, PLACE DE LA BALEINE, n° 5.

Le samedi vingt-sept avril mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place St-Jean, la vente et adjudication définitive d'une propriété composée de bâtiments, cours, jardin, pré, terre, verger, prise d'eau et usine pour le moulinage de la soie, située à St-Didier-au-Mont-d'Or, lieu des Rivières, saisie au préjudice du sieur Leiricel.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Mital, avoué poursuivant. (1795)

## ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Étude de M<sup>e</sup> Morand, notaire, à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

A VENDRE en bloc ou par parties brisées. — La belle terre de la Chartonnière, située à cinq minutes du point central de Villefranche, département du Rhône.

Cette terre, qui est située pour la principale partie sur la commune d'Oullilly, et pour le surplus sur les communes d'Ornas et de St-Georges-de-Reneins, se compose d'un château meublé, d'un corps de bâtiment pour les cultivateurs, d'un autre pour les vigneron, cellier, pressoirs, parterre, jardin, bosquet, pièce d'eau empoisonnée et alimentée par un ruisseau intarissable, prés, terres et vignes de la contenance générale de 61 hectares 71 ares 75 centiares (585 bicherées de 10 ares 55 centiares l'une).

Par la position et la qualité supérieure des fonds, cette propriété présente à la fois tous les agréments de la campagne et tous les avantages d'une fertile exploitation rurale.

Les terres, qui se développent sur la grande route de Villefranche à Beaujeu, offrent un beau site pour l'établissement de maisons de campagne, et des emplacements pour des constructions de toute nature.

Les garanties les plus absolues seront données aux acquéreurs, relativement à la paisible possession et à la situation hypothécaire de l'immeuble; il leur sera également accordé toutes facilités pour leur libération, qu'ils pourront d'ailleurs réaliser sans danger et sans obstacle aussi promptement qu'ils le voudront.

Les ventes commenceront dans les bâtiments de la propriété le cinq mai 1839, et à partir de cette époque on trouvera continuellement sur les lieux MM. Solichon et Gonnet, fondés de pouvoirs de M. Louis Bonnardet, propriétaire.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, dépositaire des titres de propriété, et à M. Gonnet, docteur en médecine, au Bois-d'Oingt. (1805)

(1804) *Même étude.*

A VENDRE. — Diverses maisons à Lyon, dont deux dans la grande rue Mercière.

Maisons de campagne à la Mulatière, à Ste-Foy, Oullins et St-Genis-Laval.

— Divers capitaux à placer sur hypothèque.

Pour le tout, s'adresser audit M<sup>e</sup> Morand.

*Même étude.*

A PLACER. — Une somme de 150,000 fr. par hypothèque qu'on diviserait au besoin par fractions de 15 à 20,000 fr. (1797)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> BERTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, n° 7.

Le public est prévenu que le 28 avril 1839 et jours suivants, il sera procédé, sur les lieux, à la vente, par parties brisées, de la terre appelée de la Tour, située sur la commune et près de Romanèche, arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire), se composant d'un château meublé, bâtiments, jardins, pièce d'eau, étang, pressoirs, foudres et caves, prairies, terres et vigneronnages où l'on récolte les meilleures qualités des vins des Thorins.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> Bertin, notaire. (1801)

(1802) A LOUER DE SUITE,

*Ensemble ou séparément, et meublée ou non meublée,*

1<sup>o</sup> Une belle et vaste maison, réunissant l'utilité à l'agrément, située à quinze minutes de distance de l'église de la Guillotière, et propre, soit à un pensionnat ou maison de santé, soit à tout autre établissement.

2<sup>o</sup> Un clos d'environ 20 bicherées, dans lequel une salle d'ombrage et une petite habitation composée de six pièces. S'adresser à M<sup>e</sup> Bertin, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, 7.

## ANNONCES DIVERSES.

(6423) A VENDRE ou A LOUER. — Petite maison de campagne avec un petit jardin clos de murs. S'adresser à M. Guichard, entrepreneur, rue Vaubecour, 36, ou à M. Dubuisson, à Oullins.

(6350) A VENDRE. — Une maison bourgeoise et six bicherées attenantes, située à St-Genis-Laval. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Seguin, fabricant, d'aiguilles, rue St-Marcel, 33.

(6480) A VENDRE. — Tilbury avec harnais. S'adresser chez M. Jugnieux, hôtel de l'Écu-de-France, rue Lanterne.

(6460) A LOUER. — Masses de terrains sur l'emplacement du Jeu-de-Boule, derrière le café Melouzey et la nouvelle Rotonde, propres à recevoir toutes espèces de constructions. S'adresser à M. Baudouin, orfèvre, quai St-Antoine, 11.

(6450) A LOUER de suite. — Grand magasin d'entrepôt, sur le quai du Port-d'Ainay. S'adresser à MM. Barrillon aîné et fils, quai d'Orléans, n° 15.

(6482) A LOUER à la St-Jean. — Appartement de sept pièces au premier, deux caves, un grenier, maison Vincent, cours Bourbon, n° 11, aux Brotteaux. S'y adresser.

(6479) On demande des commis pour le placement d'ouvrages de librairie, avec des remises avantageuses. S'adresser, de dix heures à midi, rue des Marronniers, n° 7, au 1<sup>er</sup>.

(1803) A LOUER DE SUITE. — Grande maison, au milieu d'un clos de huit bicherées, propre à toute espèce d'établissement industriel ou résidence d'agrément, située à la Guillotière et ayant une entrée sur le faubourg, avec salle d'ombrage, jardin anglais, bosquet, grotte, pavillon et eaux abondantes; on peut y établir de vastes ateliers et entrepôts.

S'adresser à M. Floret, propriétaire, rue de Puzy, 9.

(6481) Une demoiselle âgée de 24 ans, connaissant la tenue des livres en partie double et partie simple, désire se placer dans une maison de commerce de cette ville, pour y tenir les écritures; elle s'occuperait aussi de la vente. On fournira tous les renseignements désirables. S'adresser à M<sup>me</sup> Chambeyron, grande rue Mercière, 15.

(6488) A VENDRE. — Un cheval de selle et de course. S'adresser à M. le vétérinaire du 2<sup>e</sup> lanciers, à Perache.

(6487) A VENDRE. — Fonds d'auberge. Cet établissement, situé rue Moncey, n° 2, aux petits Brotteaux, est pourvu de tous les objets nécessaires à un café, tels que billards, comptoir, tables, batterie de cuisine, etc. On accordera les plus grandes facilités pour le paiement. S'adresser au sieur Garde, rue du Chariot-d'Or, n° 14, à la Croix-Rousse.

(6484) A VENDRE en totalité. — Un atelier complet de menuiserie, et tour-en-l'air, avec ses divers outils, ayant appartenu à M. Moulin, à Sainte-Foy-lez-Lyon. S'adresser, sur les lieux, chez M<sup>me</sup> veuve Moulin.

## PERRUQUES ET TOUPETS

PAR UN NOUVEAU PROCÉDÉ.

Ces perruques et toupets ont l'avantage de ne faire éprouver aucune incommodité. Ils emboitent la tête d'une manière parfaite, sans aucun ressort, inconvénient grave qui existait dans les anciennes perruques. Ces ouvrages sont d'une légèreté sans égale. On en trouve des modèles chez l'inventeur, M. Vauris, coiffeur, Port-du-Roi, le seul à Lyon qui professe uniquement la partie du postiche. (6483)

## AUX DEUX SPÉCIALITÉS PERFECTIONNÉES.

MARLEIX, BREVETÉ,

FABRICANT DE COLS ET TAILLEUR POUR CHEMISES,

18, place du Plâtre, à Lyon,

A l'honneur de prévenir qu'il vient de joindre à sa fabrication de cols celle des chemises. Cette partie de la toilette, jusqu'à ce jour tant négligée dans notre ville, désormais ne laissera plus rien à désirer.

Un salon, pour prendre mesure et essayer les chemises, a été disposé à cet effet dans ses magasins. (6485)

(6486) A LOUER. — Campagne avec les appartements meublés, à Vaise, chemin d'Ecully, avant les Roches. Il y a écurie et remise.

S'y adresser, ou rue Romarin, n° 3.

(1796)

A VENDRE.

## DOMAINE DE DORIEUX,

Situé à trois lieues de Lyon, sur les communes de Châtillon-d'Azergue, Fleurieux et Lozanne.

Cette propriété est très-propre à former plusieurs jolies propriétés d'un revenu bien assuré; deux grandes routes en exécution vont traverser cette propriété, et la rendre susceptible d'un grand accroissement de valeur. Elle est en outre au confluent de l'Azergue et de la Turdine ou Brevenne, deux rivières qui ne tarissent jamais, et qui permettent d'établir toute espèce d'usines avec de belles chutes d'eau.

Chaque acquéreur pourrait se constituer un domaine de plus dix mille francs jusqu'à cent mille et plus, à son choix, et s'assortir en bâtiments, prés, vignes, terres à chanvre, terres à blé et beaux bois. On peut arriver à la propriété en prenant deux fois par jour les voitures publiques qui partent de Lyon, quai de Bondy, n° 156, le matin à huit heures et à deux heures après midi.

On donnera toutes les facilités pour les paiements, suivant les convenances; on pourra même s'acquitter par petites sommes.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M. Floret, rue de Puzy, n° 9, et dans les bâtiments du domaine, à M. Baudrand.

(2070)

## AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de saïsepaille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

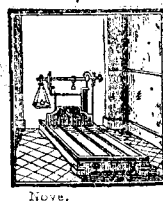
Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

(2071) Remède découvert nouvellement, nommé BAUME COLONIAL, contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume.

Le prix du flacon est de 32 sous. — Les quatre flacons, 6 f.

## NOUVEAU BREVET.

Perfectionnement et réduction de prix.



BALANCES-BASCULES  
A l'usage des magasins, et pour le pesage des voitures, pour poids publics.

Solidité, précision, garanties.

POIDS ET MESURES  
nouveau système décimal

BÉRANGER ET C<sup>ie</sup>,

Balanciers brevetés, à Lyon.



## MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

### SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (901)

## BOURSE DE PARIS DU 18 AVRIL.

La rente est restée en hausse pendant toute la bourse. Un seul instant elle a paru vouloir fléchir et elle est tombée à 81 50; mais elle s'est promptement relevée, et, après être montée à 81 45, et avoir même été très-demandée à ce prix, elle a fermé à 81 40. A quatre heures, elle était offerte à 81 45.

Cinq pour cent	110 50	110 50	110 50	110 50
Quatre pour cent	101 40			
Trois pour cent	81 25	81 25	81 25	81 25
Rentes de Naples	101 45	101 45	101 45	101 45
Actions de la banque	2670			

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 18